



ATHLÉTISME HANDISPORT

Handi
Sport 
FÉDÉRATION FRANÇAISE



Allianz

1536

IPC ATHLETICS

SOM- MAI- RE-



Fédération Française Handisport

42 rue Louis Lumière • 75020 paris

Tél. 01 40 31 45 00

contact@handisport.org

 [ffhandisport](#)

 [@handisportofficiel](#)

 [@FFHandisport](#)

Réalisation : Commission sportive & Bureau
des sports & Service communication.

© FF HANDISPORT 2020

LA PRATIQUE SPORTIVE

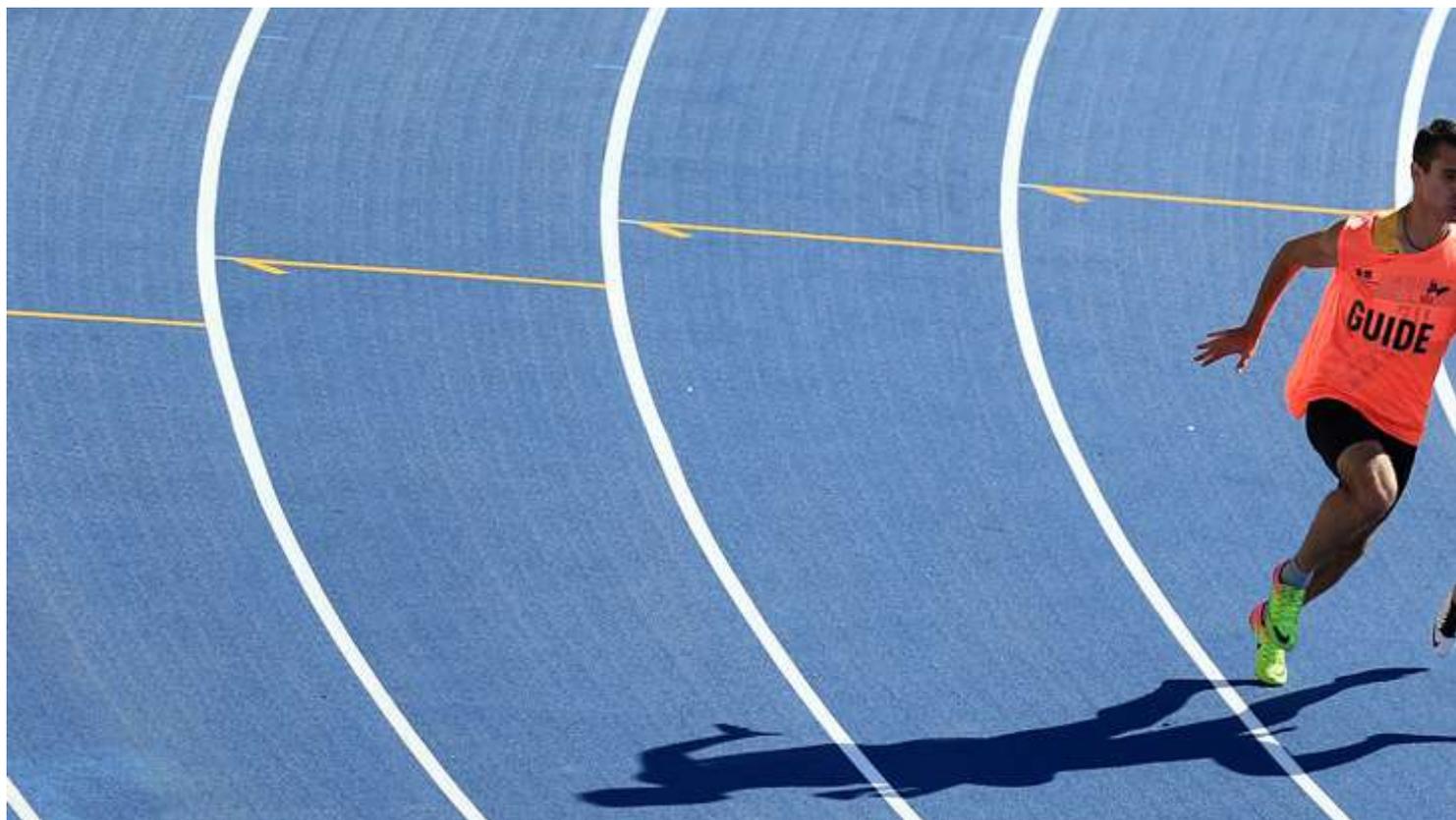
Athlétisme Handisport	04
Contactez la commission sportive	11

FÉDÉRATION

Organigramme fédéral.....	14
Statistiques et chiffres clés.....	15
Nos 25 disciplines sportives	16
Comment se faire classifier ?	18

CLUBS & COMITÉS

Clubs, 6 bonnes raisons de vous affilier	22
Licences & affiliations : mode d'emploi	23
La licence sportive	25
Vos applis handisport : extranet.handisport.org	26



Athlétisme Handisport

PARALYMPIQUE DEAFLYMPICS

Sport paralympique parmi les plus populaires, l'athlétisme fut l'un des premiers sports à être intégré au programme des Jeux Paralympiques à Rome en 1960. Cette discipline regroupe le plus grand nombre d'athlètes et d'épreuves : les courses sur piste à l'exception des courses de haies, les sauts à l'exception de la perche, les lancers à l'exception du marteau, et enfin les courses sur route du 10km au marathon.

L'athlétisme handisport en chiffres

UN PEU PLUS DE 1600 LICENCIÉS

- > 451 compétiteurs
- > 461 loisirs
- > 551 établissements
- > 214 cadres dirigeants

262 STRUCTURES (+CLUBS) AFFILIÉES PROPOSENT AUJOURD'HUI L'ATHLÉTISME HANDISPORT DONT 28 CLUBS LABELISÉS (Clubs proposant un accueil sportif attractif aux personnes en situation de handicap physique et/ou sensoriel)





© F. Pervillé

de spectateurs lors des événements internationaux, notamment en raison d'un spectacle sportif simultané aux quatre coins du stade, avec les courses, les sauts et les lancers !

Les athlètes s'affrontent en fonction de leurs classifications fonctionnelles dans chaque épreuve. Certains courent en fauteuil roulant, d'autres avec des prothèses, tandis que ceux présentant une déficience visuelle peuvent courir accompagnés d'un guide.

L'athlétisme handisport, pour qui ?



© S. Schmidt

Historique

Les premières compétitions d'athlétisme handisport se sont déroulées en 1952 avec l'inscription de la course en fauteuil roulant, organisée pour les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale, au programme des Jeux de Stoke Mandeville. C'est cette ville qui vit naître le mouvement paralympique international, sous l'impulsion du Docteur Ludwig Guttman. Quelques années plus tard, en 1960, l'athlétisme fut l'une des huit disciplines inscrites aux premiers Jeux Paralympiques de Rome.

D'autres catégories de handicaps furent progressivement intégrées aux compétitions paralympiques au cours des 20 années qui suivirent, tant et si bien que l'athlétisme est aujourd'hui pratiqué dans plus de 120 pays, ce qui en fait le sport paralympique le plus populaire ! Cette discipline attire toujours un grand nombre

La discipline est ouverte à tous les types de handicap :

- > Paraplégiques, tétraplégiques et assimilés : pratique en fauteuil roulant.
- > Amputés et assimilés : en fonction du niveau et du nombre d'amputations, pratique debout.
- > Malvoyants et non-voyants : accompagnés d'un guide ou non.
- > Paralysés cérébraux : en fonction du degré du handicap, pratique debout ou en fauteuil roulant.
- > Personnes de petite taille : lancers uniquement.
- > Sourds : concernés par les Deaflympics.

Capacités développées

Fonction cardio-vasculaire et respiratoire • Coordination motrice et équilibre du tronc • Force musculaire et vitesse • Confiance en soi • Favorise le lien social

Pratique

TOUS TYPES DE HANDICAP

L'athlétisme handisport c'est courir, sauter, lancer :

- > Les courses sur piste : 100m, 200m, 400m, 800m, 1500m, 5 000m, relais 4x100m
- > Les sauts : hauteur, longueur
- > Les lancers : poids, disque, javelot et massue
- > Le hors stade : marathon, semi, 10km, cross

Matériel & sécurité

LES FAUTEUILS DE COURSE



Les coureurs en fauteuil roulant concourent sur la piste et sur la route dans des fauteuils de course. Les fauteuils de course sont conçus pour la vitesse et sont donc légers et aérodynamiques. Comme dans un fauteuil ordinaire, les athlètes s'assoient différemment dans leur fauteuil de course, selon leur fonction et la position qui est la plus favorable pour se déplacer rapidement.

Par exemple, les athlètes sans fonction du tronc s'assoient dans une position plus droite, avec les pieds sur un repose-pied. Les athlètes qui peuvent utiliser le tronc s'assoient avec les pieds glissés sous eux.

Les coureurs portent des gants de course spécifiques, et propulsent le fauteuil en frappant la main courante. La vitesse de la main est primordiale car elle aide le coureur à acquérir de la vitesse et à la maintenir.

À SAVOIR : Pour plus d'informations sur les fauteuils de course, consultez le « Cahier des experts : le fauteuil et ses réglages ».



LES RACE RUNNER



Un Race Runner est un vélo de course à trois roues sans pédale qui soutient le sportif lorsqu'il marche ou court. Les vélos de course sont utilisés par des personnes de tous âges pour les loisirs et le sport à différents niveaux.

Un vélo de course est un moyen très efficace d'améliorer la condition physique, la force et le bien-être général. Malgré des défis physiques considérables, la plupart des utilisateurs sont capables d'utiliser le vélo de course pour se propulser beaucoup plus vite qu'ils ne peuvent le faire sans aide. Le vélo peut être utilisé par les enfants de 3-4 ans jusqu'à l'âge adulte.

Il convient principalement aux personnes atteintes d'infirmité motrice cérébrale, mais il convient également aux personnes souffrant de dystrophie musculaire, de la maladie de Parkinson et d'autres handicaps qui affectent la mobilité et l'équilibre. Le centre de gravité bas et la conception du cadre offrent une bonne stabilité et un bon équilibre lors de la course ou de la marche.

L'unité de selle contrebalance le balancement latéral et peut également être utilisée comme siège au repos. Le vélo de course roule si librement que même les enfants et les adultes qui ont été limités aux fauteuils roulants électriques ont maintenant trouvé un moyen de se propulser par leurs propres efforts.

LES ENGINS DE LANCER

Il existe quatre types d'engin de lancer (**attention** : les poids des engins de lancer diffèrent selon la catégorie, l'âge et le genre) :

Javelot



Poids



© Idemasport

Disque



© Idemasport

Massue



© Idemasport

NB : Pour le challenge des jeunes, il existe du matériel adapté : vortex, balles et anneaux lestés, turbo javelin (compromis entre le vortex et le javelot).

LES CHAISES DE LANCER

Les lanceurs assis s'entraînent de la même façon que leurs coéquipiers non handicapés, avec la différence qu'ils concourent en position assise. Un cercle de lancer peut être augmenté afin de permettre les lancers assis sans nuire aux athlètes non handicapés. Ceci permet aux lanceurs ambulatoires et assis de s'entraîner et de concourir les uns à côté des autres. De nombreuses épreuves de lancer en fauteuil nécessitent un équipement spécifique pour la pratique de l'athlétisme handisport : le poids, le disque, le javelot et la massue.



LES PROTHÈSES

On distingue deux catégories de prothèses sportives :

- > Les prothèses conçues pour la vie quotidienne avec système d'emboîture perfectionné et pièces prothétiques de haute technologie.
- > Les prothèses de course : une prothèse de course reprend les principes de suspension d'une prothèse de vie quotidienne en ajoutant un pied et/ou un genou spécifique.



© F. Pervillé

Achat de matériel : retrouvez tout le matériel de référence conseillé par la FFHandisport, dans notre [Guide matériel \(>> page 8\)](#).

Le matériel pour la pratique handisport pouvant être coûteux pour certaines associations/clubs, la Fédération Française Handisport a mis en place un dispositif d'aides.

Toutes les associations affiliées ont accès aux aides de financement proposées par la FFH : aide à l'acquisition de matériel, à la mise en place de projets, à l'organisation d'évènements ou de compétitions, de séjours sportifs...

Votre affiliation à la Fédération vous permet d'accéder plus facilement à certaines aides financières locales. De plus, vous bénéficiez de la reconnaissance d'utilité publique qui vous permet de recevoir des dons, et des subventions et de délivrer un reçu fiscal grâce à cette délégation.

Plus d'informations : <http://www.handisport.org/aides-financieres/>

Règles du jeu

Les règles techniques des compétitions d'athlétisme handisport s'appuient sur celles de la Fédération Internationale (World Para Athletics). Quelques adaptations sont nécessaires pour permettre l'accès de ce sport au plus grand nombre. Elles concernent principalement : les épreuves « guidées » des déficients visuels, les courses en fauteuil, les lancers assis, le poids des engins de lancer et les épreuves ouvertes en fonction de la catégorie de handicap.

Plus d'informations sur le site de la commission athlétisme handisport : <http://athletisme-handisport.org/reglementation/>

Licence FF Handisport

Le sportif doit être titulaire d'une licence handisport, c'est à dire être rattaché à une structure affiliée à la Fédération Française Handisport (club ou section).

- > Licence (cadre, loisir, compétition -20 ans) : 29€
- > Licence compétition adultes (+ 20 ans) : 66 €

Les licences loisir et cadre ne donnent pas accès aux compétitions nationales.



Affiliation pour un club

Tout club peut prendre une affiliation (vérifier dans les statuts de l'association que la mention tout public apparaît) avec pour critère obligatoire le fait d'avoir au mi-

nimum trois licenciés dont au moins un sportif en situation de handicap, quel que soit son mode de pratique.

- > Affiliation : 95 € par an

Plus d'informations : http://www.handisport.org/documents/federation/Affiliations-Licences_Note_2020-2021.pdf

Classification

Pour participer aux compétitions handisport, il est nécessaire de se faire attribuer une classe de handicap. C'est le rôle des classificateurs composés en binôme (un médical et un technicien). La classification est établie sur les capacités fonctionnelles de l'athlète : ce que je peux faire ou ne peux pas faire physiquement dans la pratique de l'activité. Il y a donc des critères minimums d'éligibilité ou un handicap minimum à déclarer.

A l'instar des catégories d'âges (poussins, benjamins...) ou de poids en judo par exemple (moins de 70Kg, lourds...), les sportifs en situation de handicap sont répartis dans des classes lorsqu'ils sont éligibles à la compétition. Le chiffre des dizaines correspond à la famille de handicap, celui des unités à la classe.

Le nombre est précédé d'un « T » (Track, la piste) pour les courses et les sauts et d'un « F » (Field, le terrain) pour les lancers.

Les catégories de handicap en France :

T/F 11-13	Les déficiences visuelles
T/F 20	Les déficiences intellectuelles
T/F 31-34	Les déficiences d'origine cérébrale (courses/lancers en fauteuil)
T/F 35-38	Les déficiences d'origine cérébrale (courses/lancers debout)
T/F 40-41	Les personnes de petite taille
T/F 42-47	Les amputations ou assimilés
T/F 51-54	Les personnes atteintes de la moelle épinière et assimilées (courses fauteuils)
T/F 51-57	Les personnes atteintes de la moelle épinière et assimilées (lancers assis)
T/F 60	Les déficiences auditives
T/F 61-64	Les athlètes appareillés de membre(s) inférieur(s)

Plus d'informations sur le site de la commission athlétisme handisport : <http://athletisme-handisport.org/la-classification/>

Compétitions

Les championnats de france

- > Indoor
- > Cross
- > Interclubs
- > Open

Le challenge hors stade

- > 10km
- > Semi
- > Marathon

Le challenge national jeunes athlètes handisport

Le Challenge National des Jeunes Athlètes Handisport regroupe, sur une saison, un ensemble de rencontres sportives pour les jeunes athlètes de 6 à 23 ans licenciés à la Fédération Française Handisport. Il permet aux garçons et filles, pratiquant debout ou en fauteuil, de concourir sur des épreuves combinées athlétiques.

Cet événement regroupe 4 formats de compétitions :

- > Des épreuves combinées pour les U23 (ouvertes dès 14 ans, jusqu'à moins de 23 ans)
- > Un triathlon avec des choix d'épreuves pour les U18 (de 14 ans à 18 ans) : Turbo javelin, épreuves de sprint long (400m) et du demi-fond en 800m et 1500m
- > Un triathlon imposé pour les U14 (moins de 14 ans et ouvert dès 10 ans)
- > Des défis athlétiques pour les U12 (dès 6 ans et jusqu'à 12 ans).

NB : Des épreuves de Race Running seront proposées pour toutes les catégories de jeunes.

Plus d'informations : <http://athletisme-handisport.org/wp-content/uploads/2018/10/cahier-des-charges-U14-U18-U23.pdf>

Haut niveau

L'athlétisme handisport est une discipline paralympique, à ce titre la discipline se pratique au niveau international avec des épreuves de Coupe du Monde, Championnats de Zone et Championnats du Monde afin d'obtenir un classement mondial qui permet la sélection aux Jeux Paralympiques.

Les athlètes sourds ou malentendants ne participent pas aux Jeux Paralympiques. Bien qu'intégrés à la Fédération Française Handisport en France, ils sont placés sous l'égide de l'ICSD, le Comité International des Sports pour Sourds qui organise les Deaflympics.

LES STRUCTURES LABELLISÉES

Il existe 4 types de structures reconnues dans le cadre du Parcours de Performance Fédéral (PPF).

- > L'INSEP
- > Le Pôle France de Nouméa
- > Le Pôle France Relève de Talence
- > La structure régionale « Accès à la Performance » de Tours

Plus d'informations : <http://athletisme-handisport.org/le-haut-niveau/>



Le Comité Paralympique International (IPC) est l'équivalent, sur le plan institutionnel, du Comité International Olympique (CIO). Au niveau national, le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) est l'équivalent, sur le plan institutionnel, du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSS).

Développement

MOBILISER

La Fédération Française Handisport se mobilise aujourd'hui pour mettre à la disposition des sportifs en situation de handicap physique les moyens pour leurs projets sportifs, et atteindre leurs objectifs par le biais des comités départementaux et régionaux handisport, par le biais de la commission fédérale d'athlétisme, de ses entraîneurs nationaux, afin d'accompagner les jeunes pratiquants dans chacune des étapes de leur parcours de sportif.

Si, en route, certains se révèlent être des graines de champions, la commission athlétisme sera à leurs côtés pour les aider à relever un à un tous les passionnants défis qui les attendent.

DÉTECTER

STAGE JEUNES A POTENTIEL

L'objectif de ce programme est de rassembler lors d'un stage de détection, les jeunes à potentiel sportif repérés localement ou sur des événements. Ce stage a pour vocation de faire le lien entre l'ensemble des événements et le milieu compétitif handisport.

Il réunit près de 100 jeunes pendant 5 jours âgés de 12 à 18 ans encadrés par des entraîneurs fédéraux dans plusieurs sports..

Le stage Jeune à Potentiel est un passage important pour la détection de jeunes.

ACCOMPAGNER

- > Développement : favoriser le développement de la pratique des jeunes en situation de handicap (apporter notre expertise aux clubs, mise en place de formations).
- > Pré-compétition : emmener les jeunes sportifs vers une pratique compétitive (Grand Prix National ou régional des Jeunes, Jeux Nationaux ou Régionaux de l'Avenir, Challenge des Jeunes Athlètes Handisport, stage « jeunes à potentiel », actions locales de détection...).
- > Performance : rentrer pleinement dans une pratique compétitive tournée vers la réalisation de performances (championnats, sélections, stages nationaux).

Formation

L'ENTRAÎNEUR

Le rôle de l'entraîneur handisport est similaire à celui d'un entraîneur d'athlètes sans handicap. Il doit ainsi posséder des connaissances minimales pour faire évoluer les athlètes en situation de handicap dans un environnement sportif en toute sécurité, dans un milieu qui possède ses propres règles, qui demande une passion pour des adaptations techniques permanentes et individualisées au profil de chacun. La double culture, celle de l'activité confrontée à celle d'athlètes au profil atypique est donc un défi à relever par chaque entraîneur.

La FFH propose quatre niveaux de formation pour atteindre ces objectifs :

1. La formation d'animateur propose un premier niveau d'encadrement sportif qui s'adresse aux bénévoles sans formation initiale dans l'encadrement sportif.

À l'issue de sa formation, le stagiaire est capable d'aider son club à accueillir dans de bonnes conditions les athlètes handicapés physiques et sensoriels. Il pourra aider à la mise en place et à l'encadrement des entraînements et du suivi des athlètes du milieu handisport au sein de son club en adéquation avec les objectifs fédéraux et de son club.

2. Le Certificat de Qualification Handisport concernant les éducateurs sportifs titulaires d'un titre, diplôme ou qualification inscrit au RNCP. Elle vise à s'accaparer la culture handisport au regard de la culture athlétisme délivrée par la FFA.

3. La formation de Moniteur d'Athlétisme Handisport propose et recherche un niveau d'encadrement sportif en autonomie qui s'adresse aux bénévoles ayant déjà une formation en rapport avec l'encadrement sportif en athlétisme.

À l'issue de sa formation, le stagiaire sera capable de développer des compétences pour organiser et encadrer la pratique sportive des athlètes handicapés physiques et sensoriels en athlétisme. Il pourra, notamment, prendre appui sur de nouvelles connaissances pour planifier, programmer, diriger, gérer et entraîner la carrière d'un sportif dans le cadre d'une pratique compétitive.

4. La formation d'Entraîneur Fédéral d'Athlétisme propose d'accompagner les cadres techniques handisports vers un niveau d'expertise d'encadrement dans leur spécialité de référence.

Ce niveau doit permettre de développer des compétences qui permettront d'être reconnu comme un spécialiste de la préparation athlétique de sportifs en situation de handicap pour la pratique de haut-niveau et de performance.

LE CLASSIFICATEUR

Un classificateur est en charge de la classification, cette procédure véritable porte d'entrée de la compétition handisportive et paralympique.

Il travaille au sein d'une équipe/un panel, dont le rôle est d'évaluer le retentissement d'une pathologie (et des déficiences qui correspondent) d'un athlète sur l'activité sportive pratiquée. L'idée est d'attribuer une classe au sportif, afin qu'il concoure équitablement contre ses adversaires. Si le système de classification n'existait pas, ce serait toujours le moins handicapé qui gagnerait.

Les classificateurs viennent de plusieurs milieux, notamment du milieu médical (médecins, kinésithérapeutes), sportif et technique (scientifiques du sport, athlètes à la retraite, éducateurs physiques). Ils doivent être considérés comme de véritables officiels au même titre que les arbitres.

L'OFFICIEL

Les officiels sont des personnes ayant une fonction précise lors des événements sportifs. Ce sont eux qui supervisent les compétitions afin de s'assurer que les règles soient respectées et de veiller à avoir une sécurité irréprochable pour que tout se déroule dans de bonnes conditions.

GUIDE POUR DEFICIENTS VISUELS

Elle s'adresse à toutes les personnes, sportives débutantes ou chevronnées, professionnels du sport ou passion-nées, qui souhaitent aider une personne non-voyante ou déficiente visuelle, à la pratique régulière de l'athlétisme.

Elle permet de découvrir les diverses techniques de guidage, le perfectionnement de comportements bien intentionnés, mais pas toujours adapté à la situation ou la discipline de la marche, la course à pieds, le saut et les lancé.

Plus d'informations : <http://athletisme-handisport.org/formation/>

CONTACTEZ-NOUS

Fédération Française Handisport

Tél. 01 40 31 45 00

42 rue Louis Lumière • 75020 paris

contact@handisport.org

Site internet : <http://athletisme-handisport.org/>

Facebook : <https://www.facebook.com/athletisme.handisport>

COMMISSION SPORTIVE

Directeur Sportif

Julien Héricourt / Tél. 06 20 34 20 15

athletisme@handisport.org

RÉFÉRENTS RÉGIONAUX

Provence Alpes Côte-d'Azur

Antoine Maillan / Tél. 06 23 36 93 24

antmai87@hotmail.com

Occitanie

Serge Robert / Tél. 06 76 28 67 73

s.robert@athletisme-handisport.org

Ile de France

Matthieu Despeyroux / Tél. 07 85 31 90 80

matthieu.despeyroux.handisport@gmail.com

Ile de France

Céline Thonnet / Tél. 06 63 82 90 78

celine.thonnet.handisport@gmail.com

Hauts-de-France

Christophe Guibon / Tél. 06 64 52 26 56

auc.athletisme@wanadoo.fr

Grand-Est

Nicolas Szachsznajder / Tél. 06 99 26 68 79

nico-szach@hotmail.fr

Auvergne-Rhône-Alpes

Julien Lemardele / Tél. 06 77 31 24 79

lemardelej@gmail.com

Bourgogne Franche Comté

Léon Sur / Tél. 06 79 40 84 75

leonsur@orange.fr

Bretagne

Denis Lemeunier / Tél. 06 45 97 80 80

denistaule12@yahoo.fr

Centre Val de Loire

Gwénaél Lanne-Petit / Tél. 06 72 77 45 06

gwenael.lanne-petit@live.fr

La Réunion

Annick Amacouty

handireunion@wanadoo.fr

Martinique

Jocelyn Nienat / Tél. 06 96 91 45 01

jocelyn.nienat@wanadoo.fr

Normandie

Pascal Nolin

nolinpascal@gmail.com

Nouvelle-Aquitaine

Sébastien Peyen / Tél. 06 61 92 72 97

sbpeyen@gmail.com

Nouvelle-Calédonie

Olivier Deniaud

olivier.deniaud@mls.nc

Pays de la Loire

Cyril Berthy / Tél. 06 56 87 36 93

bvnantes@yahoo.fr



FÉ-
DÉ-
RA-
TI-
ON

Organigramme fédéral

AU NIVEAU NATIONAL

PRÉSIDENTE • BUREAU EXÉCUTIF • BUREAU DIRECTEUR • COMITÉ DIRECTEUR



Direction Générale

Services fédéraux

Ressources humaines
Relations internationales
Communication & Marketing
Licences & Affiliations
Comptabilité / Accueil

Direction Technique Nationale

Les 5 pôles

DÉVELOPPEMENT / PERFORMANCE
EXPERTISE / FORMATION
TERRITOIRES

Direction Médicale & Paramédicale

Commissions sportives

25 disciplines sportives

AU NIVEAU RÉGIONAL

16 comités régionaux handisport

Équipes Technique Régionales (ETR) : Référents formation, jeunes et P.A.S, clubs, sports de nature

AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

88 comités départementaux handisport

AU NIVEAU LOCAL

1350 clubs

Statistiques et chiffres clés saison 2017-2018

Tour d'horizon des effectifs dans les principaux domaines d'activité.

Pratiquants : 32 356 licences

26 152 licences annuelles,
dont 32% de femmes

- > 5 860 licences Compétition
- > 7 605 licences Cadre
- > 3 944 licences Établissement
- > 8 743 licences Loisir
- > 6 204 Pass'sports

Structures : 16 comités régionaux & 88 départementaux

1 350 clubs dont 138 nouveaux

- > 539 associations
- > 806 sections de clubs valides représentant 60% des structures affiliées
- > 5 structures agréées

Sport de haut niveau

- > 4^e place de la France aux Jeux Paralympiques d'hiver de PyeongChang
- > 52 podiums sur des épreuves mondiales dont 20 titres
- > 28 médailles européennes dont 4 titres
- > 309 sportifs inscrits sur listes ministérielles haut niveau, espoirs et collectifs nationaux.
- > Plus de 100 jeunes intégrés dans le dispositif Jeunes à Potentiel (JAP)

Pratique Jeunes

- > 679 actions territoriales, dédiées ou accueillant des jeunes de moins de 21 ans, ont été menées en direction de 7 705 jeunes (chiffre issu des données transmises dans le cadre du dispositif des étoiles régionales 2016).
- > 4 883 licenciés de moins de 21 ans dont :
 - > Licences loisirs : 34%
 - > Licences établissements : 40%
 - > Licences compétition : 22%
 - > Licences cadres : 4%
- > 162 participants au Grand Prix Handisport à Poitiers
- > 734 clubs ou sections accueillent un ou plusieurs jeunes de moins de 21 ans, soit 55% des structures affiliées à la FFH.

Label Club

- > 146 clubs labellisés dont 27 nouveaux cette saison, soit 59 clubs labellisés et 87 sections au total
- > 109 clubs 1 étoile / 26 clubs 2 étoiles / 11 clubs 3 étoiles
- > Top 3 des régions : Ile-de-France, 30 clubs / Nouvelle-Aquitaine, 18 clubs / Occitanie, 18 clubs

Sports de nature

- > 7 957 pratiquants réguliers
- > Le cyclisme, le ski, la randonnée et la voile sont les disciplines les plus pratiquées
- > 421 structures proposent une activité régulière dont 17% en cyclisme

Formation

- > 105 sessions de formation agréées par le CNFH ont eu lieu pour un total de 1 297 stagiaires
- > 40 référents formation dans les comités et commissions sportives

Vie fédérale

- > Plus de 500 participants aux Journées Nationales Handisport

NOS 25 DISCIPLINES SPORTIVES

CETTE RUBRIQUE PRÉSENTE LES 25 DISCIPLINES ORGANISÉES SOUS L'ÉGIDE D'UNE COMMISSION SPORTIVE, OU PAR UN DES SERVICES, DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT.

AUTRES SPORTS

LES CLUBS AFFILIÉS À LA FFH AINSI QUE LES COMITÉS RÉGIONAUX OU DÉPARTEMENTAUX HANDISPORT PEUVENT PROPOSER UNE MULTITUDE D'AUTRES SPORTS À LEURS ADHÉRENTS DE FAÇON RÉGULIÈRE OU PONCTUELLE.



ATHLÉTISME



CYCLISME



FOOT FAUTEUIL ÉLECTRIQUE



PLONGÉE SUBAQUATIQUE



SKI NORDIQUE



BASKET
FAUTEUIL



BOCCIA



BOWLING
SOURDS



CANOË-KAYAK



ESCRIME



FOOTBALL
MAL-MARCHANTS



FOOT À 5 DV /
CÉCIFOOT



FOOTBALL SOURDS



GOALBALL



DÉVELOPPÉ COUCHÉ &
MUSCULATION



HANDBALL
SOURDS



NATATION



RANDONNÉE



RUGBY
FAUTEUIL



SARBACANE



SKI ALPIN
& SNOWBOARD



SPORTS BOULES
PÉTANQUE



TENNIS DE TABLE



TIR À L'ARC



Comment se faire classifier ?

Qu'est-ce que la classification ?

Elle peut être définie comme une procédure incontournable dans le milieu compétitif qui consiste à évaluer le potentiel physique, visuel ou auditif de chaque compétiteur, d'en étudier l'impact sur le geste technique afin de l'intégrer dans une catégorie appelée "classe".

- > Les classes servent à rétablir l'équité dans la compétition sportive : réduire ou annihiler les désavantages liés au handicap afin de donner à chacun les mêmes chances de victoire basées uniquement sur le niveau sportif.
- > Chaque sport a son système de classification en fonction du handicap du sportif et de ses capacités fonctionnelles.
- > La classification se décline en **trois niveaux** : local ou régional (dans certains sports), national, international.

Qui sont les classificateurs ?

- > **Le classificateur Médical :**
 - Médecin spécialiste en rééducation, de la vision ou de l'audition
 - Kinésithérapeute, Ergothérapeute... ou autre technicien de santé connaissant le handicap et compétent pour pratiquer des bilans médicaux chiffrés ou fonctionnels

- > **Le classificateur Technique :** spécialiste de l'activité il a une connaissance médicale minimale et son rôle est d'analyser le geste technique en vue de déterminer l'impact de la déficience sur l'efficacité motrice en situation.

À SAVOIR La classification médicale est la base du système car elle détermine la nature de la pathologie, vérifie si elle s'intègre dans les pré-requis de l'activité (admissibilité) et est garante de l'éligibilité du sportif. Certaines classifications sont uniquement fonctionnelles.

Comment se faire classifier au niveau de son club (ou comité) ?

Pour participer à mes premières compétitions au niveau régional, il faut que l'on puisse m'attribuer une première classification provisoire.

- > Mon entraîneur, le kiné, le médecin ou les techniciens de mon club ou de mes comités peuvent s'appuyer sur les documents fournis par la commission sportive : procédure, guide et fiches de classification. Voir sur www.handisport.org
- > Je peux également contacter les classificateurs nationaux des commissions sportives (ou la commission sportive) pour affiner la classification et confirmer mon "éligibilité" (notion de handicap minimum pour participer aux compétitions handisport).

- > Les classificateurs nationaux sont susceptibles, dans certains sports, de demander des pièces complémentaires (dossiers médicaux) pour aider à attribuer la première classification.

Comment se faire classifier au niveau national ?

- > **1^{re} étape / Constitution d'un dossier de classification nationale.** Ce dossier comprend un document d'acceptation (consentement à être classifié), une partie administrative, une partie sportive éventuelle, une partie médicale et des documents complémentaires.

À SAVOIR Les instances régionales peuvent contribuer à l'élaboration du dossier de classification qui sera transmis aux instances nationales.

- > **2^{ème} étape / Organisation d'un rendez-vous avec le(s) classificateur(s) national(-aux)**

- S'il y a lieu, je suis en tenue sportive.
- J'ai ramené le double du dossier ainsi que les documents complémentaires.
- Je remplis les documents qui me sont demandés.
- L'examen médical : le classificateur médical me fait un ou plusieurs bilans adaptés à ma pathologie
- Les tests techniques ou fonctionnels : le classificateur technique peut me faire passer des tests en situation fonctionnelle ou de jeu...

À l'issue de la première étape, le pratiquant est reçu en entretien par les évaluateurs qui lui donnent sa classe provisoire.

À SAVOIR Le sportif mineur doit être accompagné pendant la classification par son entraîneur ou une autre personne majeure. Les renseignements médicaux restent confidentiels.

- > **3^{ème} étape / Durant les épreuves ou les phases de jeu.** Les classificateurs observent le sportif pour confirmer la classification attribuée ou la modifier si besoin. Après ces deux phases, la classification nationale devient officielle.

Comment se faire classifier au niveau international ?

La démarche est initiée par la commission sportive auprès des instances internationales.

- > **Pour la plupart des disciplines, la classification est juxtaposée à une compétition Open.**
- > Le nombre de ces opportunités est limité.
- > La licence internationale (Dossier à constituer auprès du CPSF via la Commission Sportive).
- > Téléchargement du dossier sur le site internet de l'instance internationale (IPC ou fédération internationale concernée via le CPSF)

À SAVOIR La classification internationale est la dernière recevable

Comment fonctionne la classification pour les sportifs déficients sensoriels ?

- > **Pour les sportifs sourds :** il faut fournir un audiogramme, établi par un médecin O.R.L indiquant une perte auditive d'au moins 55 dB de moyenne sur les 3 fréquences 500, 1000 et 2000 Hertz.
- > **Pour les sportifs déficients visuels :** il faut fournir un dossier renseigné par un médecin ophtalmologiste indiquant l'acuité visuelle et le champ de vision du sportif.

La classification spécifique aux événements jeunes (10 à 21 ans)

Cette classification comprend 2 grandes catégories de pratique : « Debout » et « Fauteuil » qui sont en fonction de la façon dont le jeune pratique son activité sportive et qui représente son mode de déplacement habituel.

Au sein de ces deux grandes catégories de pratique, de 4 à 7 classes de handicaps sont définies en fonction du potentiel physique ou sensoriel de chaque jeune :

- > **Debout :** D1 - D2 - D3 - D4 - D5A (non voyants) - D5B (mal voyants) - Sourds
- > **Fauteuil :** FE (Fauteuil Electrique) - F1 - F2 - F3
- > www.handisport.org/documents/jeunes/Classifications-Jeunes.pdf



VOS RESSOURCES CLASSIFICATION

Personnes ressources

Conseiller Technique Fédéral Régional ou Correspondant Régional, Médecin Régional, Directeur Sportif, Classificateur

Renseignements auprès de votre comité régional :
<http://annuaire.handisport.org>

Documents ressources

Consultez les sites internet des commissions sportives Handisport, accès via :
www.handisport.org/tous-les-sports



—
**CLUBS
& CO.,
MITES**
—



Clubs, 6 bonnes raisons de vous affilier

Retrouvez tous les documents concernant les affiliations, licences et assurances sur le site fédéral, rubrique "CLUBS & COMITÉS" : www.handisport.org/affilier-son-club

1

UNE PRATIQUE SPORTIVE DIVERSIFIÉE

- > Licence multisport (une licence : plus de 50 sports)
 - > Accès aux compétitions
- > Une assurance spécialisée aux sportifs en situation de handicap

2

L'EXPERTISE HANDISPORT

- > Accès à des formations pour vos bénévoles, dirigeants, éducateurs, entraîneurs et arbitres
- > Accès à la Médiathèque : de nombreux documents vidéos, photos, un vrai outil de partage

3

DES OUTILS MIS À DISPOSITION

- > Des ressources de financement
- > Permettre à votre structure d'être affiliée au sein du mouvement handisport et bénéficier de son réseau de communication
 - > Une plateforme d'avantages

4

RÉSEAU

Être accompagné dans votre projet de club par les comités départementaux et régionaux handisport : conseils, soutien administratif, logistique, financier...

5

ÉVÉNEMENTS & COMPÉTITIONS

Participer aux événements et compétitions handisport

6

FORMATION

Formez les cadres licenciés de votre club : bénévoles, dirigeants, éducateurs, entraîneurs, arbitres



Licences & affiliations : mode d'emploi

Notice Affiliations Licences

Ce document de référence recense toutes les informations, règles et recommandations applicables pour la saison. www.handisport.org/affilier-son-club

Au sommaire :

- > Affiliations
- > Types de licences et tarifs
- > Structures agréées
- > Certificats médicaux
- > Mutation (pour les compétiteurs)
- > Assurances, garanties, réserves et exclusions
- > Doubles licences et conventions interfédérales
- > Avantages offerts par la licence
- > FAQ outils licences



Repères

- > **La licence est nationale pour la pratique du loisir :** elle permet de prendre part aux activités et de pratiquer tous les sports de loisirs autorisés par l'assurance et mentionnés sur votre certificat médical, dans toutes les associations affiliées à notre fédération. Seule l'adhésion à l'association suivante pourra vous être demandée.
- > **Licence compétition :** les sportifs pratiquants plusieurs disciplines en compétition bénéficient de la gratuité de leurs 2^e et 3^e licences compétition quel que soit le club. Seule l'adhésion à la 2^e ou 3^e association pourra vous être demandée.
- > **Pass' Sport 3 ou 10 jours (consécutifs) :** titre d'adhésion et d'assurance temporaire. Déclarez votre manifestation en ligne au moins 48h avant son démarrage.



<http://licences.handisport.org>

Une seule adresse pour gérer vos licences et affiliations, accéder à vos données et statistiques et retrouver vos documents.

- > Attestations d'affiliation et d'assurances
- > Reçus comptables
- > Formulaire d'assurance
- > Formulaire de mutation
- > Certificat médical type
- > Conventions interfédérales
- > Mandat de prélèvement
- > Déclaration d'accident
- > Notice Affiliations Licences
- > Mode d'emploi réaffiliation

Contacter le Service Licences

Danaé DELONGLÉE

Tél. 01 40 31 45 19 • licences@handisport.org

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30

Fabien FRANCISCO (accueil & standard FFH)

Tél. 01 40 31 45 00

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Certificat médical

- > **À NOTER** La commission médicale de la FFH, en accord avec le Comité Directeur, a choisi de ne pas modifier le protocole de prise de licence actuel. Par conséquent, **toute demande de licence doit obligatoirement être accompagnée d'un certificat médical datant de moins d'un an et attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la ou des activité(s).** Pour la compétition, le CM doit préciser : « absence de contre-indication à la pratique en compétition ».
- > **Pass' Sports** : il est vivement recommandé aux organisateurs de manifestations sportives ouvertes aux titulaires de Pass' Sports de demander la présentation d'un CM.
- > **Manifestations sportives** : les organisateurs de manifestations sportives doivent s'assurer au préalable que les participants sont en capacité de produire ou justifier d'un CM adéquat, qu'il s'agisse ou non d'une compétition, et inscrire ces dispositions au règlement de la manifestation.
- > **Pour participer à une compétition, officielle ou non (championnat, raid multisports, challenge multi activités, etc), le licencié doit présenter :**
 - soit un CM datant de moins d'un an et attestant l'absence de contre indication à la pratique en compétition de la discipline concernée.
 - soit sa licence compétition délivrée pour la discipline concernée et portant attestation de la délivrance de ce certificat.



CLUBS / N'oubliez pas de mettre à jour vos informations !

Il est indispensable de mettre à jour vos coordonnées, même en cours de saison.

- > Les informations publiques accessibles via l'outil extranet **Trouver un club / Où pratiquer ?** sont directement issues, en temps réel, de l'outil de gestion des licences et affiliations.
- > Pour mettre à jour vos informations, connectez-vous sur : <https://licences.handisport.org>

À SAVOIR Les associations d'établissements qui accueillent exclusivement leurs résidents lors des créneaux de pratique sportive doivent le mentionner sur l'outil de gestion des licences et affiliation à la rubrique "publics accueillis".



LICENCIÉS / Accédez à votre espace

- > **NOUVEAUTÉ** Licence dématérialisée : imprimez désormais votre licence directement depuis votre espace licencié.
- > Vous pouvez modifier en ligne vos coordonnées postales et téléphoniques, renseigner votre e-mail pour recevoir Handisport Le Mag', télécharger votre photo numérique et imprimer si besoin une attestation de licence.
- > Pour accéder à votre espace "Licencié Handisport", vos codes de connexion vous ont été envoyés par e-mail lors de la saisie de votre licence **2018/2019**.

La licence sportive

La licence Handisport permet à chacun d'accéder à l'offre sportive de la Fédération Française Handisport et de s'assurer dans le cadre des activités. Le tarif de la licence se distingue de celui de l'adhésion à un club dont le montant est fixé par chaque structure.

	Pass'sport 3 jours	Pass'sport 10 jours	Licence Loisir	Licence Établissement ³	Licence Compétition	Licence Cadre (+ de 18 ans)
TARIFS	1€	5€	28,50€	de 17 à 8€ tarif dégressif ⁴	28,50€ pour les - 20 ans 65€ pour les + 20 ans Gratuité 2 ^e , 3 ^e licence compétition	28,50€
DURÉE / VALIDITÉ	3 jours consécutifs	10 jours consécutifs	31 août 2019	31 août 2019	31 août 2019	31 août 2019
JEUNES Développement						
JEUNES Animation découverte						
JEUNES Pré-compétition						
JEUNES Performance						
LOISIRS tous sports ¹ tous niveaux						
COMPÉTITIONS TOUS SPORTS ¹ sans délivrance de titre ²						
COMPÉTITIONS DANS UN SPORT ¹ avec délivrance de titre ²						
FORMATIONS						

1. La licence ne couvre que les sports autorisés par l'assurance et mentionnés sur le certificat médical (*datant de moins d'un an*) attestant de l'absence de contre indication à la pratique de la ou des disciplines choisies.

2. La délivrance de titres concerne les championnats départementaux, régionaux et nationaux (*au sens de l'article R131-13 du Code du Sport*).

3. La licence Établissement est réservée aux sportifs des structures spécialisées.

4. Tarif dégressif en fonction du nombre de licences prises pour l'année en cours.



Licences & affiliations Label club

<http://licences.handisport.org>

Se réaffilier au mouvement handisport, prendre des licences, observer vos statistiques et progressions, candidater au label club handisport

À SAVOIR / Retrouvez sur cet outil l'ensemble des procédures liées à votre structure.



Votre messagerie handisport

<http://webmail.handisport.org>

Clubs et comités, le webmail handisport est la messagerie par laquelle passent toutes les informations essentielles et officielles de la fédération. Ne passez pas à côté d'une info importante, consultez votre messagerie.



Un espace mutualisé, réservé à tous !

<http://agora.handisport.org>

Partagez vos idées, vos ressources et bonnes pratiques sur Agora, la plateforme d'échange des acteurs du mouvement.

À SAVOIR / Les interventions des Journées Nationales Handisport sont accessibles sur Agora : powerpoint, présentation, compte rendus, photos...



Suivre une formation handisport

<http://formation.handisport.org>

Retrouvez toutes les formations fédérales agréées par le CNFH et déclarées par les comités reconnus "organisme de formation" ou par les commissions sportives : abécédaire, animateur, moniteur, CQH, arbitre...

Consultez le calendrier et inscrivez-vous à la session de votre choix.

À SAVOIR / Tout stagiaire ou intervenant dispose d'un espace personnel lui permettant d'avoir accès aux informations ou documents liés à une session de formation.



Photos

<http://photos.handisport.org>

Plus de 10 000 photos à consulter et à télécharger pour illustrer vos supports de communication.

Vidéos

<http://videos.handisport.org>

Les vidéos peuvent aussi être téléchargées et présentées hors connexion lors d'une intervention en établissement public ou d'une sensibilisation.



Le Centre Ressources

mediatheque.handisport.org

Avec plus de 1 000 références (documents, vidéos, photos) liées à la thématique "Sport & Handicap" ce nouvel outil de partage des connaissances, ouvert au grand public, valorise l'expertise fédérale auprès des étudiants et chercheurs.

Une question ?

Contact : Samuel GINOT
s.ginot@handisport.org

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

PARTENAIRES
INSTITUTIONNELS



PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION
ET DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRES OFFICIELS



PARTENAIRES ASSOCIÉS & FOURNISSEURS OFFICIELS



PARTENAIRES OFFICIELS DE LA COMMISSION ATHLÉTISME



FFHS



ffhandisport



handisport.org



@FFHandisport

FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT
42 RUE LOUIS LUMIÈRE • 75020 PARIS
TÉL. 01 40 31 45 00
contact@handisport.org